

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 14 décembre 2016

L'an deux mille seize, le 22 décembre à 20h00,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoints

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. MORMONT,
Mme VARFOLOMEIEFF, M. VIVIEN.

Conseillers

M. MICALLEF, Mme RENY, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, Mme COUSTILLET,
M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VIGUIER.

Procurations :

M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

M. JADOT à Mme GYSEN

M. MAES à Mme LECOMTE

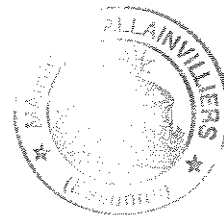
M. RACHIDI à Mme PORTELETTE

M. LIDA à M. MICALLEF

Mme LEOGANE à M. COUTÉ,

Mme CAUFORIEZ MARQUES à Mme RENY

Mme VANGEON à Mme VIGUIER



Absent :

M. DEGHANI-AZAR

Secrétaire de séance : Madame PORTELETTE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU le budget communal.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité ci-dessous à la date du 22 décembre 2016.

Mairie de Ballainvilliers

Tableau des effectifs

Grade	Catégorie	Postes pourvus (A)	Postes non pourvus (B)	Dont temps non complet	Effectif budgétaire (A+B)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif 2ème cl	C	4	0	0	4
Adjoint administratif 1ère cl	C	1	1	0	2
Adjoint administratif ppal 2ème cl	C	1	0	0	1
Adjoint administratif ppal 1ère cl	C	0	1	0	1
Rédacteur	B	1	1	0	2
Rédacteur ppal 2ème cl	B	1	0	0	1
Rédacteur ppal 1ère cl	B	3	0	0	3
Attaché territorial	A	2	0	0	2
DGS	A	1	0	0	1
SOUS TOTAL		14	3	0	17
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation 2ème classe	C	28	5	17	33
Animateur	B	1	0	-	0
Animateur principal 1ère classe	B	0	1	0	1
SOUS TOTAL		30	6	17	36

Accusé de réception en préfecture 091-219100443-20161222-161276-5-DE Date de transmission : 03/01/2017 Date de réception préfecture : 03/01/2017	FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM 1ère cl	C	1	0	0	1
	C	4	0	0	4
Aux de puériculture 1ère cl	C	5	0	0	5
Educateur de jeunes enfants	B	1	0	0	1
Educateur de jeunes enfants ppal	B	1	0	0	1
Inf. en soins généraux CN	A	1	0	0	1
SOUS TOTAL		13	0	0	13
FILIERE CULTURELLE					
Ass d'ens. Art. ppal 1ère cl	B	2	0	2	2
Ass d'ens. Art. ppal 2ème cl	B	2	0	2	2
Ass d'ens artistique	B	5	0	5	5
Prof d'ens artistique	A	0	1	0	1
SOUS TOTAL		9	1	9	10
FILIERE TECHNIQUE					
Adj technique 2ème cl	C	14	3	3	17
Adj technique 1ère cl	C	3	0	0	3
Adj technique ppal 2ème cl	C	1	0	0	1
Agent de maîtrise	C	1	0	0	1
Technicien	B	0	1	0	1
Ingénieur	A	1	0	0	1
SOUS TOTAL		20	4	3	24
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Brigadier chef principal	C	1	0	0	1
SOUS TOTAL		1	0	0	1
FILIERE SPORTIVE					
Educateur des APS	B	1	0	1	1
Educateur des APS ppal 1ère cl	B	1	0	1	1
SOUS TOTAL		2	0	2	2
HORS NOMENCLATURE					
Emploi d'avenir	-	0	2	1	2
Emplois accessoires	-	5	4	9	9
SOUS TOTAL		5	6	10	11
TOTAL EFFECTIFS		94	20	41	114

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161222-161276-5-DE
Date de télétransmission : 03/01/2017
Date de réception préfecture : 03/01/2017

DÉLIBÉRATION N° 16.12.76.5

ENTENDU l'exposé de Madame Marie-Claude FARGEOT,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée qui prendra effet à compter du 22 décembre 2016,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2016.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH